

5. Culture – Écoles de musique labellisées – Vote du solde de l'aide financière 2022 – Délibération.

Délibération B 2022-12-02-070

Rapport

Rapporteur	M. LEMETAIS
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	17 M Molmy ne prend pas part au vote

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Dany LEMETAIS, Vice-Président en charge du sport, de la culture et de l'action sociale, qui rappelle que tous les ans depuis la labellisation des 4 écoles associatives, il revient au Bureau Communautaire de fixer le solde des aides à verser pour l'année n (2022) au regard des inscriptions enregistrées à la reprise de Septembre.

Le tableau ci-dessous indique le montant des aides déjà versées fin août 2022 et de celles à verser en Décembre 2022 pour Interlude, Musicampoix et UMM et en mars 2023 pour EMME.

Écoles		EMME	Interlude	Musicampoix	UMMontville	Totaux
Effectifs 2021-2022		121	30	145	78	374
Cycle 1 30mn instrument	320,00 €	104	30	105	66	
Cycle 2 45mn	466,00 €	10	0	10	5	
Cycle 3 1h00	621,00 €	2	0	0	0	
TOTAL		39 182,00 €	9 600,00 €	38 260,00 €	23 450,00 €	
Éveil musical	150,00 €	5	15	25	7	
		750,00 €	2 250,00 €	3 750,00 €	1 050,00 €	
Lieux d'enseignement		4	2	2	2	
Montant du soutien	1 100,00 €	4 400,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
Ateliers -18ans	621,50 €	4	1	4	2	
		2 486,00 €	621,50 €	2 486,00 €	1 243,00 €	
Ateliers mixte -18 ans/adultes	310,50 €	3	0	0	1	
		931,50 €	0,00 €	0,00 €	310,50 €	
MONTANT prévisionnel		47 749,50 €	14 671,50 €	46 696,00 €	28 253,50 €	137 370,50 €
Versement septembre 2022	50%	23 874,75 €				
Versement septembre 2022	0,80		11 737,20 €	37 356,80 €	22 602,80 €	95 571,55 €
Evaluation objectif						
Effectifs consolidés 2022-2023		139	38	100	87	363
Cycle 1 30mn instrument	320,00 €	115	21	83	79	
Cycle 2 45mn	466,00 €	12				

Cycle 3 1h00	621,00 €	1		1		
Total Cycle		43 013,00 €	6 720,00 €	31 375,00 €	25 280,00 €	
Éveil musical	150,00 €	11	17	7	8	
Total éveil		1 650,00 €	2 550,00 €	1 050,00 €	1 200,00 €	
Nouveaux ateliers -18ans	621,50 €				2	
					1 243,00 €	
Nouveaux ateliers mixtes	310,50 €				1	
					310,50 €	
Nouveaux lieux d'enseignement						
Montant définitif		52 480,50 €	12 091,50 €	37 111,00 €	31 787,00 €	133 470,00 €
Versement décembre 2022			354,30 €	-245,80 €	9 184,20 €	9 538,50 €
Versement mars 2023		28 605,75 €				
Versement BP2022						111 038,52€

Les membres de la commission « services à la personne » réunis le 07 novembre dernier proposent de ne pas réclamer l'indu pour Musicampoix en décembre 2022 mais de le soustraire du calcul de la subvention prévisionnelle 2023-2024.

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le versement du solde des aides financières 2022 aux 4 écoles labellisées de la manière suivante :

Ecoles	EMME	Interlude	Musicampoix	UMMontville
Montant définitif	52 480,50 €	12 091,50 €	37 111,00 €	31 787,00 €
Versement décembre 2022		354,30 €	0,00 €	9 184,20 €
Versement mars 2023	28 605,75 €			

Nombre de votants	17
Votes pour	17
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Jacques BOUTET